

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.

Date de convocation : 20/03/2024

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Paul MARTY, Joselyne EVANNO, Pierre MAUREL, Marie-Anne BALLIEU, David MARRE, Marie-Christine ANGEVIN, Nathalie PRADELS, Pascal WILLEMS

Absents : Caroline MERIOT, Francine MAIA, Thierry VERGNES, Jérôme JASON

Procurations : Francine MAIA à Nathalie PRADELS, Jérôme JASON à Marie-Christine ANGEVIN, Thierry VERGNES à Paul MARTY, Caroline MERIOT à Joselyne EVANNO

Secrétaire de séance : Joselyne EVANNO

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 février 2024 est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 Délibération n° 2024-024

Le maire présente le compte de gestion 2023 de la commune et des budgets annexes en adéquation avec le compte administratif.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 Délibération n° 2024-025

Le maire présente le compte administratif 2023 en conformité avec le compte de gestion.

Après délibération, le conseil municipal adopte, en l'absence du maire, le compte administratif du budget principal et des budgets annexes à l'unanimité des membres présents.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 Délibération n° 2024-026

Monsieur le Maire propose de déterminer les montants de subventions accordés par la commune pour l'année 2024 aux associations.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

ASSOCIATION	Subvention 2024
L'ADMR	1700 €
Amicale pompier	1000 € + 1 trimestre cotisations retraite
Foot Ségala	2000 €
APE ÉCOLE (23 €/enfant)	1012 € + paiement bus piscine
Comité des fêtes	100 € + paiement SACEM
Epicentre	100 €
Le cantou del Peyralès	100 €
Anciens combattants	100 €
Association église Bibal	100 €
Société de Pêche	200 €

Atout jeunes	100 €
Les Aînés du Peyralès	100 €
Quilt Studio	100 €
Association du patrimoine	100 €
Centre de loisirs-ludothèque	100 €
Ondes et santé	100 €
La Tambouille	200 €
Entrez sans frapper	100 €
Les vrais amis et compagnie	1000 € proposé pour théâtre
AMASSA	200 €
Les Passejaires	100 €

- Précise que les subventions sont versées sous réserve d'organisation d'une manifestation dans l'année
- Précise que le versement de la subvention est subordonné à la transmission du bilan financier 2023 de l'association ainsi que les statuts pour les nouvelles associations.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023
Délibération n° 2024-027

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2023 du budget de La Salvetat-Peyralès mis au vote ce jour présente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2023	+ 472 375.87 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	-
Résultat budget annexe Boulangerie clôturé au 31/12/2023	+ 11 689.32 €
Résultat cumulé total à affecter	+ 484 065.19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	+ 2 129 133.30 €
Résultat budget annexe Boulangerie clôturé au 31/12/2023	- 94 224.29 €
Résultat cumulé à reporter	+ 2 034 909.01 €

RESTES A REALISER

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : recettes :	soldes des restes à réaliser :
1 951 280	32 882	1 918 398

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE
Décide d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :
Report en recette de fonctionnement (compte 002) 484 065.19 €

BUDGET STATION SERVICE : AFFECTATION DES RESULTATS 2023
Délibération n° 2024-028

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif 2023 du budget STATION SERVICE de la Salvetat-Peyralès mis au voté ce jour présente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2023	-1571.89 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	+ 30 542.72 €
Résultat cumulé total à affecter	+ 28 970.83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	+ 8 623.00 €
---	---------------------

RESTES A REALISER

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : recettes :	solde des restes à réaliser :
0	0	0

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Décide d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Report en fonctionnement en totalité (article 002)..... 28 970.83 €

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2023**Délibération n° 2024-029**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif 2023 du budget ASSAINISSEMENT de la Salvetat-Peyralès mis au voté ce jour présente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2023	5 540.10 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	-
Résultat cumulé total à affecter	5 540.10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	+ 50 008.16 €
---	----------------------

RESTES A REALISER

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : recettes :	solde des restes à réaliser :
0	0	0

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Décide d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

-Affectation en réserves en investissement (article 1068) 5540.10 €

BUDGET BOULANGERIE : AFFECTATION DES RESULTATS 2023**Délibération n° 2024-030**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif 2022 du budget annexe boulangerie de la Salvetat-Peyralès mis au voté ce jour présente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2023	11 647.54 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	41.78 €
Résultat cumulé total à affecter	+ 11 689.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	- 94 224.29€
---	---------------------

RESTES A REALISER

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : recettes :	solde des restes à réaliser :
0	0	0

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Considérant la clôture du budget au 31 décembre 2023, décide d'affecter au budget principal 2024, les résultats de clôture de l'exercice 2023.

Résultat de l'exercice 2022	+ 1 113.36 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	- 1 071.58 €
Résultat cumulé total à affecter	+ 41.78 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2023	11 647.54 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	41.78 €
Résultat cumulé total à affecter	+ 11 689.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	- 94 224.29€
---	--------------

RESTES A REALISER

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : recettes :	solde des restes à réaliser :
0	0	0

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Considérant la clôture du budget au 31 décembre 2023, décide d'affecter au budget principal 2024, les résultats de clôture de l'exercice 2023.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Délibération n° 2024-033

Monsieur le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux grands impôts, notamment :

- Les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- Les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Il informe le conseil que l'article 16 de la loi de finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020 prévoit qu'à compter de 2021, la part de TFPB revenant jusqu'alors aux départements est réaffectée aux communes. Ce transfert vise à compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En 2021, chaque commune se voit transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire.

Le Maire propose au conseil, considérant la hausse des bases pour l'année 2024, de ne pas voter d'augmentation des taux d'imposition.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Fixe les taux d'imposition pour l'année **2024** comme suit :

TAXE	TAUX 2023	TAUX 2024	BASES	PRODUIT
Taxe foncière bâtie (TFB)	34.71 = 14.02 + 20.69 (taux départemental 2022)	34.71 = 14.02 + 20.69 (taux départemental 2023)	1 006 000	349 183
Taxe foncière non bâties	74.44	74.44	109 400	81 437
Taxe d'habitation (TH)		8.29	423 100	35 075
			Total	465 695
			Contribution coefficient correcteur	-113632
			TOTAL	352 063

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
Délibération n° 2024-031

Le conseiller financier présente le budget primitif 2024 de la commune ainsi que les budgets annexes (station-service, assainissement, lotissement le Pradel).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	196 500,18	0,00	196 500,18
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	307 222,00	0,00	307 222,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000,00	0,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	31 708,81	31 708,81
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		831 267,00	831 267,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00		15 000,00
Recettes d'investissement – Total		521 722,18	862 975,81	1 384 697,99

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 034 909,01
--	---------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 419 607,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	5 500,81		5 500,81
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	80 390,00		80 390,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	29 000,00		29 000,00
731	Fiscalité locale	352 679,00		352 679,00
74	Dotations et participations (8)	556 851,00		556 851,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	183 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00
77	Produits spécifiques (8)	500,00	0,00	500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 207 925,81	0,00	1 207 925,81

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	484 065,19
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 691 991,00
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	36 000,00	0,00	36 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 330 293,17		3 330 293,17
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	53 313,83	0,00	53 313,83
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	3 419 607,00	0,00	3 419 607,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 419 607,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	394 200,19		394 200,19
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	281 200,00		281 200,00
014	Atténuations de produits	49 315,00		49 315,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	101 300,00	0,00	101 300,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	3 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	31 708,81	0,00	31 708,81
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		831 267,00	831 267,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	860 724,00	831 267,00	1 691 991,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 691 991,00
--	---------------------

APRES DELIBERATION, LE BUDGET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE 2022**
Délibération n° 2024-032

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en eau potable.

Ce rapport établi par le SIAEP du Liort-Jaoul auquel adhère notre commune. Il présente au conseil le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable qui ont été adoptés par le conseil syndical le 5 mars 2024.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en eau potable, établis par le SIAEP du Liort-jaoul pour 2022.

TRAVAUX GENDARMERIE : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE MAITRISE D'OEUVRE
Délibération n° 2024-34

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet de rénovation de la gendarmerie. Il présente l'étude de programmation préparé par Aveyron Ingénierie. Il propose de valider ce programme et de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- APPROUVE le projet de rénovation de la Gendarmerie.
- AUTORISE le lancement de l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre.

CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET
Délibération n° 2023-035

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique les emplois permanents sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique à temps complet. Le Maire propose à l'organe délibérant la création à compter du 1^{er} juin 2024 d'un emploi d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes : entretien des espaces verts et bâtiment communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, A L'UNANIMITE

Article 1 :

De créer emploi permanent **d'Adjoint technique à temps complet, grade de catégorie (C) à compter du 1^{er} juin 2024.**

Article 2

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-14 ou L.332-8 du Code Général de la fonction publique.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle supérieure à 2 ans.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 367 de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois d'adjoint technique. L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

Article 4 :

Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Article 5 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DEPOT D'ORDURES ET ENCOMBRANTS SUR LA COMMUNE : FACTURATION DES FRAIS DE NETTOYAGE
Délibération n° 2024-036

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2024-021 du 29 février 2024.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que malgré un accès gratuit aux déchèteries de la communauté de communes, les dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants se multiplient, notamment aux abords des aires containers. Cela impacte à la fois l'environnement et le travail des agents des services techniques de la commune qui doivent trier les déchets récoltés pour en permettre le dépôt en déchèterie. Il propose donc de mettre en place la facturation d'une somme forfaitaire pour lutter contre ces dépôts. Le montant de cette somme est de 180 € correspondant aux frais de nettoyage.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- APPROUVE la mise en place la facturation d'une somme forfaitaire pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants. Le montant est fixé à 180 €.
- PRECISE que cette facturation fera l'objet d'un titre de recette sur le budget communal

INFORMATIONS DIVERSES

Achat remorque : David Marre informe le conseil qu'une petite remorque va être achetée pour le service technique afin de transporter le tracteur tondeuse.

Coffre mairie : L'ancien coffre de la mairie sera proposé à la vente.

Presbytère de Pradials : Les travaux de réfection de la toiture de l'ancien presbytère de Pradials étant terminés, le bâtiment sera proposé à la location.

PLUI et agrandissement cimetières : Le Maire propose de prévoir dans le PLUI une zone autour de chaque cimetière pour un agrandissement.

Information sur la borne de recharge électrique : Le maire diffuse les statistiques d'utilisation de la borne de recharge de véhicule électrique en augmentation.

Désamiantage de la toiture du foirail : Le maire informe le conseil de subventions accordées par la Région pour le désamiantage de la toiture de bâtiments communaux dans le cadre de la pose de panneaux photovoltaïques. Il propose de déposer un dossier pour le foirail.

Séance levée à 23h